



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr.: générale
12 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle de 2016
(6 au 10 juin 2016, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel	2
III. Questions financières, budgétaires et administratives	5
IV. Les femmes au PNUD	6
V. Rapport sur le développement humain	8
VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	9
VII. Évaluation	9
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies	11
IX. Volontaires des Nations Unies	13
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
X. Déclaration et rapport annuel du Directeur exécutif	14
XI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	18
XII. Évaluation	18
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	20
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	
XIV. Audit et contrôle internes	22
XV. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	26



I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2016 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 10 juin 2016.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2016 (DP/2016/L.2), ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2016 (DP/2016/7).

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2016 figurent dans le document DP/2016/19, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2016/15, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2016:

Deuxième session ordinaire de 2016 : 6 au 9 septembre 2016

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administratrice a signalé les faits nouveaux qui ont marqué l'activité du PNUD au début de 2016, notamment sa participation au Sommet mondial sur l'action humanitaire et la signature de l'engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consistant à « ne laisser personne de côté ». Elle a noté qu'en avril 2016, pour la deuxième année consécutive, le PNUD avait été reconnu comme étant l'organisation d'aide la plus transparente au monde. Dans le cadre de sa déclaration, elle a présenté le rapport annuel intégré pour 2015 et l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 (DP/2016/9 et annexes).

6. L'Administratrice a informé le Conseil que, selon l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, en deux ans de mise en œuvre, le PNUD avait fait des progrès certains au niveau de l'exécution. De plus, l'organisation était devenue plus robuste, plus ouverte et plus transparente et mieux organisée à la suite de la restructuration, fonctionnait à un moindre coût et avait plus d'effectifs et de services dans les régions, des normes plus élevées pour les programmes et les projets et un suivi et une évaluation améliorés. Selon cet examen également, le plan stratégique était en harmonie avec le Programme 2030. Elle devrait toutefois accorder plus d'attention à la compréhension du lien entre les ressources et les résultats et exploiter les précédentes réalisations afin de promouvoir des rôles transformateurs pour les femmes. L'examen à mi-parcours de la composante institutionnelle du budget intégré pour 2014-2017 a montré que des progrès considérables avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs, malgré la baisse des contributions aux ressources ordinaires (de base). La diminution des ressources de base avait eu des incidences sur les composantes programmatiques et institutionnelles, mais le PNUD avait réservé des allocations de base pour les pays de programme, les activités de coordination du système des Nations Unies, le

Bureau du Rapport sur le développement humain et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. L'Administratrice a souligné que l'accroissement des ressources de base était l'une des plus hautes priorités du PNUD.

7. L'Administratrice a évoqué les activités de soutien en situation de crise et de catastrophe menées par le PNUD en Équateur, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Lybie, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen et son intervention visant à atténuer les effets du phénomène climatique El Niño. Réaffirmant la volonté du PNUD d'accueillir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, elle a déclaré que des mesures étaient prises pour donner suite à toutes les recommandations issues du dernier audit. De même, la politique d'évaluation révisée, qui devait être présentée à la deuxième session ordinaire de 2016, allait promouvoir la qualité et l'utilité des évaluations et adopter un objectif de financement pour la fonction d'évaluation. En ce qui concerne la direction des activités de coordination, l'Administratrice a espéré que les États Membres se prononceraient en faveur du contrôle du système des coordonnateurs résidents par le PNUD dans l'examen quadriennal complet de 2016 et qu'ils assureraient les ressources nécessaires pour que le système puisse s'acquitter de son mandat.

8. Les membres du Conseil ont affirmé que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer pour exercer un impact sur le développement, notamment en ce qui concerne le Programme 2030. Les délégations étaient satisfaites de l'harmonisation du plan stratégique avec le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal. Elles ont fermement appuyé la stratégie MAPS d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le rôle directeur du PNUD dans ce domaine.

9. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport d'étape sur l'examen à mi-parcours, louant les efforts visant à mettre en place un système solide pour la communication d'informations et une gestion efficace axée sur les résultats. Ils se sont réjouis du fait que, selon l'examen, le PNUD était en bonne voie pour réaliser la plupart des résultats attendus. Ils ont pris acte des améliorations structurelles qui ont permis de réaliser des progrès et du fait que le PNUD était constamment classé comme l'organisation d'aide la plus transparente. Ils ont noté que ces succès étaient particulièrement bienvenus, compte tenu de l'incertitude économique, des menaces écologiques et des crises prolongées.

10. Tout en félicitant le PNUD pour son excellent travail en matière d'égalité des sexes, les États Membres ont appelé l'attention sur les lacunes concernant l'autonomisation des femmes, la protection sociale, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les cibles du marqueur égalité des sexes. Ils ont souhaité que le PNUD fasse preuve de plus de souplesse et de transparence en prenant des mesures concrètes pour améliorer les ressources humaines, l'analyse et l'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation et la gestion des risques et renforcer les processus de contrôle et d'assurance. Ils ont encouragé le PNUD à chercher à prendre des dispositions communes avec les organismes des Nations Unies en matière de gestion des achats, des ressources humaines et des finances. Tout en félicitant le PNUD pour l'efficacité de sa fonction de contrôle, ils ont appelé à un examen des fonctions et des outils de suivi et d'évaluation relatifs au

cadre intégré de résultats et de ressources afin de renforcer la crédibilité et la responsabilité.

11. Se félicitant du travail du PNUD en situation de crise et au début des périodes de récupération, les délégations ont signalé que l'élément essentiel du mandat de l'organisation devrait toujours consister à éliminer la pauvreté, y compris en aidant les pays à atténuer les effets des changements climatiques. Il était fondamental que la prise en main nationale et les priorités établies par les pays soient respectées et que le PNUD promeuve la coopération Sud-Sud, y compris avec le secteur privé, dans le cadre de son plan stratégique de coopération Sud-Sud et en accueillant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Les délégations ont appelé l'attention sur les besoins spéciaux des petits pays et des petits États insulaires en développement, dont beaucoup étaient entrés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire et pour lesquels le succès du Programme 2030 était lié aux accords conclus récemment sur le changement climatique (Paris), la réduction du risque de catastrophe (Sendai) et les petits pays insulaires en développement (Samoa). Elles ont souligné qu'il importait de promouvoir les programmes régionaux fondés sur de solides partenariats en espérant qu'ils ne seraient pas compromis par des déficits de financement.

12. Dans leur ensemble, les délégations se sont déclarées encore préoccupées par le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources. Elles ont souligné qu'il importait d'assurer un financement prévisible, souple et de qualité pour réaliser le plan stratégique ambitieux et encouragé le PNUD à continuer de diversifier sa base de financement et d'ajuster son modèle d'activité de manière à assurer un financement durable. Elles ont appelé le PNUD à améliorer le recouvrement des coûts en engageant vivement les partenaires à honorer leurs promesses d'aide publique au développement. Elles se sont félicitées des nouveaux guichets de financement en soulignant toutefois que ces guichets ne corrigeraient pas le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources. La question préoccupante du financement de base des pays à revenu intermédiaire a été soulevée, de même que l'appel lancé au PNUD pour qu'il tienne compte des inégalités et des disparités profondément ancrées dans les pays à revenu intermédiaire et qui nécessitaient la présence continue de l'organisation.

13. Les membres du Conseil ont fermement appuyé le contrôle par le PNUD du système des coordonnateurs résidents, outil essentiel pour obtenir des résultats. Ils ont souligné l'importance du rôle directeur du PNUD dans le renforcement de la cohérence et de la coordination au sein du binôme développement/aide humanitaire, en partenariat avec les organismes des Nations Unies.

14. Dans sa réponse, l'Administratrice a assuré aux membres du Conseil que l'élimination de la pauvreté demeurerait au cœur des activités du PNUD. En aidant les pays de programme à mettre en œuvre le Programme 2030, le PNUD s'attachait à aider les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement, en particulier à intégrer le binôme humanitaire/développement et à lutter contre les effets des changements climatiques, tout en s'occupant des besoins spéciaux des pays à revenu intermédiaire. Le PNUD était en train de travailler dans le cadre de la stratégie MAPS, qui tire son fondement de la demande et de la prise en charge nationales. Tout en se félicitant des résultats de l'examen à mi-parcours, l'Administratrice a mis en garde contre la baisse constante des ressources de base et les incidences qu'elle pouvait avoir sur l'exécution, malgré les mesures prises pour

adapter le modèle d'activité de l'organisation. Elle a réaffirmé la volonté du PNUD de donner suite à toutes les recommandations faites par l'audit au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et au PNUD et sa détermination à accélérer le progrès sur le plan de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, afin que les femmes deviennent des agents du changement. L'Administratrice a mis en évidence les progrès notables réalisés au sein de l'organisation sur le plan de la parité des sexes.

15. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/4: Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

16. L'Administratrice associée du PNUD a présenté l'examen à mi-parcours du budget intégré, 2014-2017 (DP/2016/10).

17. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les résultats de l'examen à mi-parcours du budget intégré et félicité le PNUD d'avoir assuré, malgré la situation financière difficile, la protection de certains postes budgétaires concernant l'efficacité des activités de développement et l'appui à la coordination au sein du système des Nations Unies. Ils se sont félicités de la réduction du montant des ressources de base allouées aux composantes institutionnelles du budget, grâce surtout aux changements structurels. Ils ont noté toutefois que la protection de certains postes budgétaires avait obligé le PNUD à réduire ses activités, notamment dans le domaine de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Les délégations ont prié l'Administration de réfléchir sur les incidences de la réduction des ressources sur l'efficacité des activités de développement et de proposer d'autres moyens de financer ou de réorganiser les services que le PNUD devait réduire.

18. Les délégations ont souligné que les ressources de base ne devraient pas servir à subventionner l'exécution des programmes financés au moyen des autres ressources. Elles ont été encouragées de constater que le PNUD avait élevé son niveau de conformité avec sa nouvelle politique de recouvrement des coûts afférents aux services généraux de gestion. Elles se sont toutefois inquiétées du fait que le PNUD devait puiser davantage que prévu dans les recettes provenant du recouvrement des coûts pour assurer l'efficacité des activités de développement. Espérant que les débats seraient poursuivis à la deuxième session ordinaire de 2016, les délégations ont encouragé le PNUD à appliquer intégralement sa politique de recouvrement des coûts. En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, les délégations auraient souhaité obtenir de plus amples informations et une analyse descriptive plus approfondie. Elles ont noté le déficit de financement survenu après deux ans, bien que le Conseil se soit entendu en 2013 sur le financement des sept réalisations escomptées en matière de développement. Elles ont encouragé le PNUD à analyser son expérience dans cet esprit.

19. Abordant ensuite le plan quadriennal d'affectation des ressources, tel que mis à jour, les délégations ont souhaité connaître les incidences que pourrait avoir la réduction des crédits destinés aux programmes sur les résultats et la manière dont le PNUD ajusterait les crédits budgétaires pour compenser cette réduction. Elles ont demandé une explication cohérente du rapport entre l'allocation des ressources et

l'exécution des programmes qui comporte l'amélioration des résultats intégrés et du cadre des ressources. Notant que les informations ventilées relatives à l'exercice budgétaire 2016-2017 avaient été fusionnées avec les chiffres relatifs à l'exercice 2014-2015, les membres du Conseil auraient préféré une juxtaposition des deux cycles de planification pour plus de clarté. Une délégation a souligné qu'il importait de se conformer aux trois piliers du budget intégré en tenant compte des ressources destinées aux bureaux de pays et à la coordination au sein du système des Nations Unies. De plus amples détails ont été demandés au sujet de l'alignement sur le système de recouvrement des coûts. Les délégations ont de nouveau demandé une ventilation des informations, surtout en ce qui concerne les allocations de ressources au Bureau de l'audit et du contrôle, au Bureau de la déontologie et au Bureau de l'évaluation. Les délégations s'attendaient à ce que l'allocation des ressources destinées au système des coordonnateurs résidents soit guidée par l'examen quadriennal de 2016 et par les expériences pertinentes du GNUD en matière de partage des coûts.

20. Dans sa réponse, le Directeur financier adjoint du PNUD a réaffirmé que malgré sa situation financière difficile, le PNUD avait dépassé les objectifs fixés dans le budget intégré, grâce en grande partie aux changements structurels. Le PNUD était en train de prendre des mesures concrètes pour redresser sa situation financière en réduisant les coûts de gestion et en améliorant l'efficacité et l'efficacités. Abordant la question du recouvrement des coûts, le Directeur financier adjoint a constaté que l'organisation avait fait de bons progrès, soulignant qu'il était demandé de prolonger la transition afin que le PNUD puisse prendre de nouvelles mesures avant l'achèvement du cycle de programmation en cours. S'agissant de la transparence, le PNUD était prêt à répondre aux demandes d'informations détaillées faites par le Conseil. En ce qui concerne les objectifs du cadre intégré de résultats et de ressources et l'allocation des ressources, le PNUD avait fait du bon travail tout en demeurant limité par la réduction des fonds préaffectés et du financement au moyen des ressources de base. Les quatre guichets de financement ont donné l'occasion de réaliser une plus grande souplesse.

21. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a souligné que le PNUD était en train d'adapter son modèle d'activité compte tenu de la baisse des ressources de base, mais que cette baisse l'empêchait d'agir dans un objectif stratégique et limitait sa capacité d'aborder certains domaines du plan stratégique en raison de la préaffectation de ressources. En conséquence, le PNUD était en train de cartographier la demande suscitée par ses services pour les deux années suivantes.

22. L'Administratrice associée du PNUD a noté qu'en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la ventilation des informations, le PNUD était prêt à fournir aux membres du Conseil des informations détaillées, y compris sur l'éthique et l'audit.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/5 : Examen à mi-parcours du budget intégré du PNUD pour 2014-2017.

IV. Les femmes au PNUD

24. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes en 2015 (DP/2016/11).

25. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis par le PNUD et de la détermination de l'organisation à promouvoir l'égalité des sexes en son sein et au niveau de la programmation. Ils ont pris acte des bons résultats obtenus en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes et leur participation politique, la violence sexiste et l'accroissement du nombre de bureaux de pays établissant des rapports sur leurs réalisations en matière d'égalité des sexes. Ils se sont déclarés satisfaits également des instruments et des dispositions institutionnels utilisés pour renforcer les actions en faveur de l'égalité des sexes. Se félicitant de la collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ils ont demandé des précisions sur les plans du PNUD quant au renforcement de cette collaboration, compte tenu de l'initiative phare lancée dans ce domaine. Ils ont encouragé le PNUD à élargir sa collaboration avec les organismes des Nations Unies sur la base des Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et demandé des précisions sur la manière dont le PNUD envisageait de renforcer cette collaboration à lumière de l'initiative phare. Ils ont encouragé le PNUD à étendre la collaboration avec des organismes des Nations Unies sur la base des avantages comparés. Ils se sont félicités des progrès réalisées quant à la représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les effectifs, tout en soulignant la nécessité d'appuyer les femmes aux postes de direction.

26. Les délégations se sont félicitées de la transition vers l'adoption de mesures novatrices faisant des femmes et des filles des agents du changement, qui nécessitait une analyse quantitative plus approfondies et des capacités de personnel renforcées. Elles se sont préoccupées du fait que les difficultés de financement étaient en train d'avoir un effet disproportionné sur le dispositif du PNUD en matière d'égalité des sexes. Elles ont demandé si le PNUD était en voie d'atteindre son objectif de dépenses en matière d'égalité des sexes, compte tenu de l'augmentation de 2015, et souhaité obtenir des précisions au sujet des mesures prises par le PNUD pour accélérer l'exécution. Elles ont accueilli avec satisfaction le passage vers le financement d'initiatives de plus long terme axées sur l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes, tout en soulignant que le rapport n'avait pas mentionné l'importance de la participation des hommes et des garçons aux activités relatives à l'égalité des sexes. Elles étaient satisfaites des mesures prises par le PNUD pour donner suite aux recommandations du Bureau indépendant d'évaluation et de la contribution de l'organisation à l'égalité des sexes en attendant avec intérêt de constater les progrès réalisés en 2016. Elles ont convenu qu'il fallait intégrer la stratégie et le plan stratégique en matière d'égalité des sexes en 2018, tout en estimant que la stratégie devrait comporter des plans et des objectifs concrets pour la mise en œuvre. Elles ont émis des opinions similaires, soulignant que les femmes et les enfants devaient agir en faveur du changement, non seulement en bénéficiant, et se sont félicitées du fait que le PNUD dirigeait le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et qu'il participait à des approches sectorielles.

27. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que la méthode de renforcement des capacités du PNUD mettait l'accent sur l'amélioration de la capacité des partenaires à l'échelon national. Il a noté que l'objectif 5 de développement durable et le Programme 2030 étaient au centre des activités de l'organisation, étant entendu que les femmes étaient des agentes du développement. Le PNUD était fier de diriger les efforts menés conjointement dans le cadre de l'approche sectorielle pour faire progresser l'égalité entre

les sexes. En ce qui concerne le budget-programme, le PNUD comptait dépenser 15 % au moins sur les programmes relatifs à l'égalité des sexes, en particulier ceux qui concernaient les situations d'après crise; l'Équipe de la problématique hommes-femmes participait à des programmes du PNUD dans lesquels l'égalité des sexes était un objectif important ou principal. S'agissant des instruments de la programmation de qualité, les garanties sociales et environnementales ont comporté des critères de qualité pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les programmes de pays. Le PNUD s'est attaché à améliorer les résultats en prenant des mesures concrètes pour renforcer les capacités institutionnelles en matière d'égalité entre les sexes. Le PNUD s'est efforcé de compléter les effectifs de ses bureaux de pays de manière à renforcer la composante égalité des sexes. Des domaines particuliers avaient besoin d'améliorations, y compris la réduction des risques de catastrophe, les situations d'après crise, la récupération et l'environnement. Le PNUD était désireux de collaborer avec les hommes et les garçons en matière d'égalité des sexes et le faisait déjà dans les bureaux de pays les plus novateurs. Insistant sur l'importance des partenariats, en particulier avec ONU-Femmes, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que le PNUD s'employait activement à promouvoir les femmes des pays sous-représentés aux postes de direction.

28. Le Conseil d'administration a été saisi du rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes en 2015 (DP/2016/11).

V. Rapport sur le développement humain

29. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a fait un rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain 2016, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

30. Les membres du Conseil ont félicité le Bureau pour le processus de consultation en insistant sur l'importance du Rapport sur le développement humain. Une délégation a souligné que les données présentées devaient être objectives et fondées sur les faits et que les consultations avec les États Membres pourraient être approfondies. Une autre délégation a demandé des précisions sur l'état des consultations régionales et des informations sur le calendrier des consultations avec les États Membres et souhaité savoir quand et comment réagir et si une conceptuelle plus précise allait suivre à ce sujet. Indiquant que son gouvernement était en train d'assurer la présidence de la Commission statistique, la délégation a demandé des précisions sur son rôle de coordination dans l'élaboration du Rapport et sur le niveau de cohérence entre les indicateurs de ce rapport et ceux qui étaient élaborés à l'échelon national.

31. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a souligné que le Bureau s'employait à faire en sorte que les données figurant dans le Rapport soient aussi factuelles et aussi objectives que possible. Il a noté que pour certaines questions, on disposait de données nationales et mondiales et que le processus d'amélioration des données se poursuivait. Le Bureau espérait tirer parti du travail du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable créé par le Secrétaire général. Le Bureau a examiné des données non officielles et la recherche correspondante, notamment des données en temps réel et

des mégadonnées. Le Directeur a convenu que les consultations avec les États Membres pourraient être approfondies tout en notant que le dialogue bilatéral s'était avéré particulièrement enrichissant. Le Bureau a cherché à utiliser le lancement des rapports régionaux sur le développement humain pour entamer des consultations, tandis que des consultations bilatérales se sont poursuivies sur diverses questions, y compris les politiques novatrices et la coopération Sud-Sud. Le Bureau allait consulter le Conseil et fournir des informations plus détaillées une fois que l'élaboration du rapport serait à un stade plus avancé.

32. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain 2016.

VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

33. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et les descriptifs de programme de pays pour Maurice et le Soudan du Sud, la première prolongation d'un an du programme du Burundi, du Cap-Vert, du Gabon, de la Mauritanie et de la République centrafricaine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Burkina Faso et du Yémen du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et la prolongation de deux ans du programme de pays du Sénégal du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. À son tour, le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a présenté des informations plus détaillées au sujet des descriptifs de programme dans les perspectives régionales.

34. À l'issue des débats, le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour Maurice (DP/DCP/MUS/4) et le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/2).

35. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, des programmes de pays pour le Burundi, le Cap-Vert, le Gabon, la Mauritanie et la République centrafricaine, qui figure dans le document DP/2016/12.

36. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, des programmes de pays pour le Burkina Faso et le Yémen et la prolongation de deux ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, du programme de pays pour le Sénégal, qui figurent dans le document DP/2016/12.

VII. Évaluation

37. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2016/13) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'Administration.

38. Les membres du Conseil se sont félicités du rapport, surtout de l'évaluation thématique de la contribution du PNUD à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, qui avait beaucoup progressé. Ils ont encouragé le PNUD à donner suite aux recommandations figurant dans cette évaluation, surtout en assurant une place prioritaire et des ressources pour les activités de promotion de l'égalité des sexes porteuses de changement. Ils ont noté

les progrès accomplis dans l'adaptation des programmes de pays compte tenu des priorités nationales, y compris dans les pays à revenu intermédiaire, indiquant toutefois que dans certains pays, la dépendance structurelle à l'égard de deux sources de financement soulevait des questions sur l'utilité des programmes. Les délégations ont encouragé le PNUD à tirer les enseignements des programmes de pays où l'absence de stratégies de développement et de sortie cohérentes pour le long terme empêchait d'atteindre des résultats porteurs de transformation.

39. Se félicitant de la coordination et de l'efficacité de l'unité d'action au sein du PNUD, les délégations ont souligné qu'il fallait améliorer les mécanismes de mise en œuvre pour éviter la fragmentation. Elles ont souhaité voir une meilleure collaboration dans les initiatives conjointes de renforcement des capacités entre les services d'évaluation des divers organismes, demandé à obtenir des précisions sur les mesures de renforcement de capacité prises par le Bureau indépendant d'évaluation au niveau des pays et se sont félicitées de la collaboration du PNUD avec EvalLink. Elles ont encouragé le Bureau à accorder une attention accrue au lien entre la production de données et leur utilisation par les bureaux de pays. Elles se sont félicitées du nombre d'évaluations décentralisées et de réponses de l'Administration, tout en notant que les taux d'achèvement et de conformité étaient bas. Elles ont encouragé le PNUD à utiliser des évaluations et des données pour améliorer ses stratégies et mieux les institutionnaliser. Le système de suivi des réponses de l'Administration était un bon moyen d'y parvenir et devrait être renforcé. Elles ont souligné l'importance de l'évaluation indépendante à l'échelle du système pour le Programme 2030 et exhorté les organismes des Nations Unies à collaborer afin d'en assurer le financement et l'institutionnalisation. Elles ont souhaité obtenir une mise à jour sur la culture de l'évaluation du PNUD et les contraintes qui s'y rapportent, tout en insistant sur l'importance de la présence du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire.

40. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que le PNUD appliquait les recommandations figurant dans l'évaluation en utilisant le label égalité des sexes et l'instrument d'analyse par sexe pour mesurer les progrès réalisés. En ce qui concerne la dépendance de ressources, les sources de financement du PNUD étaient variées, abondantes, transparentes, déliées et fondées sur la prise en main nationale et ne faisaient pas obstacle à l'exécution d'actions porteuses de transformation. Le ratio financement/transformation du PNUD demeurait le plus élevé du système des Nations Unies. S'agissant du lien entre évaluation et mise à profit des enseignements, la restructuration du Centre de gestion en ligne des évaluations a permis de tirer les enseignements des évaluations. Une plus grande stabilité en matière de ressources et une révision de la politique d'évaluation aideraient à améliorer l'exécution. Le PNUD concevait l'évaluation comme un instrument inestimable et était fermement déterminé à travailler dans les pays à revenu intermédiaire et à se pencher sur les besoins particuliers de ces pays.

41. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a affirmé que la *dépendance structurelle* de quelques sources de financement limitait l'autonomie et le champ d'action du PNUD, cette situation étant liée au déséquilibre entre ressources de base et autres ressources. Il a souligné que l'on pourrait faire davantage en matière de *renforcement des capacités* pour les évaluations et les évaluateurs; le Bureau indépendant d'évaluation comptait s'employer à renforcer les moyens de satisfaire la demande croissante. Compte tenu de l'importance des évaluations au niveau des pays, le Bureau a

cherché à affiner ses capacités. *L'union dans l'action* a également posé un problème particulier en matière d'évaluation à cause de son caractère conjoint et de la diversité des méthodes d'évaluation des organismes; ce type d'initiative fonctionnait mieux dans le cadre de bureaux communs. En ce qui concerne *l'évaluation des résultats en matière de développement*, les améliorations apportées et les mesures prises par le Bureau pour faire en sorte que ces évaluations contribuent à la conception des programmes, le Bureau présenterait son point de vue stratégique à ce sujet à l'avenir. L'intérêt suscité par les recommandations a montré que la *culture de l'évaluation* s'était améliorée au sein du PNUD. S'agissant des *évaluations décentralisées*, le Bureau était en train de collaborer avec le PNUD à l'élaboration d'un système d'évaluation révisé pour la mesure des résultats.

42. Le Conseiller pour l'évaluation du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a souligné que le Bureau était en train de collaborer avec le PNUD afin de régler les problèmes d'évaluation de la qualité concernant les évaluations décentralisées. Le Bureau avait dépassé l'étape des examens sur dossier pour fournir, avec les bureaux de pays, des informations sur la qualité des évaluations décentralisées. Le PNUD commencerait à revitaliser la liste des spécialistes de l'évaluation, tandis que la restructuration du Centre de gestion en ligne des évaluations aiderait à tirer les enseignements des évaluations décentralisées. Le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation collaboreraient avec les bureaux régionaux et extérieurs à l'élaboration de lignes directrices sur les évaluations décentralisées.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/6: Rapport annuel sur l'évaluation (PNUD).

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

44. La Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport annuel intégré sur les résultats de 2015 et l'examen à mi-parcours du cadre stratégique, 2014-2017 (DP/2016/14).

45. Les membres du Conseil se sont félicités des excellents résultats obtenus par le Fonds en 2015. Ils ont constaté que les trois principaux éléments du Programme d'action d'Addis-Abeba – mobilisation des ressources intérieures, financement privé et aide publique au développement en faveur des objectifs de développement durable – occupaient une place de choix dans le mandat du Fonds. Le FENU était le seul organisme des Nations Unies dont l'activité était axée sur les pays les moins avancés (PMA), auxquels il offrait des moyens exceptionnels, notamment le financement favorable aux pauvres. Le Fonds travaillait dans des endroits qui n'avaient pas accès aux autres sources de financement extérieur, renforçant les capacités des partenaires locaux et assurant des environnements propices aux activités du secteur privé, surtout à l'échelon infranational.

46. Les délégations ont constaté les progrès considérables accomplis par le FENU dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et de l'intérêt et de la valeur qu'il continuait de présenter pour les parties prenantes, comme en témoignaient les derniers résultats d'évaluation. Elles ont accueilli avec satisfaction les modifications qu'il était proposé d'apporter au cadre intégré de résultats et de ressources dans l'examen à mi-parcours, surtout celles qui consistaient à améliorer la communication d'informations sur l'égalité des sexes. Elles ont espéré avoir plus de précisions au sujet de l'impact à long terme du Fonds dans les futurs rapports. Elles

ont surtout félicité le FENU pour les méthodes financières novatrices qu'il employait afin de stimuler la recherche de nouvelles solutions. Un appel a été lancé pour que le Fonds étende ses activités à tous les pays les moins avancés.

47. Les délégations se sont inquiétées de la baisse des ressources de base du FENU qui risque de compromettre les réalisations du Fonds et de l'obliger à travailler dans un nombre plus limité de PMA et de se répercuter sur son mandat. Affirmant que le FENU était déjà en mesure de donner les résultats attendus par le Programme 2030, les délégations ont prié instamment le Fonds de renforcer au maximum ses activités de mobilisation des ressources et d'utiliser pleinement ses guichets de financement et son Last Mile Finance Trust Fund, tout en assurant un financement fiable et sans affectation préalable et en adoptant s'il le faut des modèles d'avant-garde. Elles ont appelé le Fonds à concevoir, dans le cadre stratégique suivant, une stratégie sur la manière de rester efficace et utile en cas de déficit de financement. Les membres contributeurs du Conseil ont encouragé les pays à accroître leurs contributions.

48. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive du FENU a de nouveau assuré aux membres du Conseil que le Fonds ne ménageait aucun effort pour améliorer sa situation financière, y compris à l'aide de nouveaux partenariats et de nouveaux instruments financiers permettant de concevoir de nouvelles solutions pour combler les lacunes de financement des pays les moins avancés. Elle a noté que le groupe de l'évaluation du FENU, quoique restreint, avait effectué, depuis 2010, 25 évaluations visant à mesurer l'impact immédiat et sur le plus long terme. Les enseignements tirés de ces évaluations ont été mis à profit dans le cadre stratégique. Le FENU cherchait à effectuer d'autres évaluations thématiques, bien que le financement puisse l'en empêcher.

49. Le Directeur du Groupe de l'accès aux services financiers du FENU a souligné que le Fonds avait élaboré le cadre diagnostique et programmatique Making Access Possible (MAP) afin de réaliser l'autonomisation économique des femmes grâce à l'inclusion financière. À l'aide de MAP, le FENU a cherché à rassembler des données ventilées qui aident les gouvernements à élaborer leurs stratégies relatives à l'accès des femmes aux services financiers. À l'avenir, le Fonds espérait exploiter ces données afin qu'elles deviennent un moyen encore plus puissant pour l'autonomisation des femmes.

50. Le Directeur du groupe de financement du développement local du FENU a souligné que le Fonds avait élaboré le programme mondial conjoint sur un développement local inclusif et équitable en collaboration avec le PNUD et ONU-Femmes. Ce programme a permis d'ouvrir les barrières structurelles des économies locales qui empêchaient les femmes d'avancer et de mobiliser des investissements publics et privés pour des projets et des investissements dont on pouvait mesurer l'impact sur l'autonomisation économique des femmes.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/7: Fonds d'équipement des Nations Unies: rapport annuel intégré sur les résultats pour 2015 et examen à mi-parcours du cadre stratégique 2014-2017.

IX. Volontaires des Nations Unies

52. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport de l'Administratrice des Volontaires des Nations Unies (DP/2016/15) suivi d'une déclaration du Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

53. Les membres du Conseil se sont félicités du rapport axé sur les résultats de l'exercice biennal 2014-2015, remerciant les VNU et les Volontaires en ligne mobilisés par les VNU pour leur excellente contribution à la paix et au développement. Ils ont considéré les VNU comme un solide partenaire du système des Nations Unies qui stimulait l'innovation dans le volontariat, la création de partenariats et la coopération Sud-Sud, grâce en partie au nombre toujours croissant de volontaires venant du Sud. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la poursuite de l'investissement dans la mobilisation de volontaires en ligne et de l'augmentation des investissements financiers dans des programmes conjoints. Elles étaient heureuses de constater les progrès que les VNU avaient réalisés dans l'élargissement de la base de connaissances sur la valeur du volontariat en appuyant des études et en collaborant avec des institutions de recherche. Elles ont reconnu que la mise en œuvre du plan d'action sur le volontariat, approuvée par l'Assemblée générale, était une grande occasion de construire des partenariats transformateurs afin de proposer des solutions et se sont félicitées de l'initiative des VNU de consulter les États Membres de façon régulière.

54. Les membres du Conseil ont encouragé les VNU à aider davantage les pays à mobiliser des volontaires chez eux dans le cadre de projets nationaux et régionaux. Ils les ont encouragés également à accroître la diffusion des vacances de postes de Volontaires des Nations Unies, surtout auprès des jeunes du Sud, et de continuer d'élargir les possibilités de volontariat et d'augmenter le nombre de volontaires venant du Sud. Ils les ont encouragés en outre à utiliser le volontariat comme moyen de favoriser l'engagement civique et la mobilisation aux fins du développement national. Les délégations ont fermement appuyé le travail que les VNU avaient effectué dans les situations de crise et de conflit, où ils ont investi d'énormes capacités, travaillant souvent dans des conditions difficiles. Elles se sont préoccupées au sujet de la tendance à la baisse du financement et ont encouragé les délégations à envisager d'apporter un appui financier aux VNU, notamment par l'intermédiaire du Fonds bénévole spécial du programme des Volontaires des Nations Unies. Il a été noté que les VNU devaient maintenir un bon équilibre entre la mobilisation et la gestion des volontaires d'une part et la sensibilisation et l'appui aux programmes de volontariat nationaux d'autre part, afin de pouvoir continuer d'enregistrer de bons résultats face à la diminution des ressources.

55. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'examen à mi-parcours du cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies et le vaste aperçu des opérations des VNU dans le monde entier. Elles se sont félicitées de la réorientation stratégique, de l'accent mis sur l'innovation, de l'harmonisation interne et du renforcement de la gestion axée sur les résultats, tout en félicitant le programme des Volontaires de Nations Unies d'avoir atteint ou dépassé les deux tiers de ses indicateurs de réalisations et de produits. Grâce à la réorientation, les VNU sont devenus un partenaire plus stratégique et une organisation plus soucieuse des besoins des clients. Les délégations ont noté que l'adaptation au Programme 2030 était essentielle en notant avec satisfaction que la transformation stratégique du

programme des Volontaires des Nations Unies se poursuivrait pendant l'élaboration du cadre stratégique suivant, 2018-2021.

56. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif a remercié les délégations d'avoir reconnu la valeur des Volontaires des Nations Unies, du volontariat et des efforts déployés pour donner au programme une orientation plus stratégique. Il a souscrit à l'idée de continuer d'élargir les possibilités de volontariat, d'augmenter le nombre de volontaires venant du Sud et d'appuyer davantage les projets de volontariat nationaux et régionaux destinés à la mobilisation de volontaires. En tant que service collectif soucieux des besoins des clients, le programme des Volontaires des Nations Unies cherchait à renforcer les partenariats dans tout le système des Nations Unies. Le Coordonnateur s'est félicité de l'appel à l'augmentation du financement au moyen des ressources de base en notant que le Fonds bénévole spécial du programme des Volontaires des Nations Unies et le cadre stratégique étaient financés et contrôlés par tous les États Membres. Il a pris acte des informations du Conseil selon lesquelles les VNU représentaient un partenaire attentif, actif et orienté vers les résultats. Il s'est félicité qu'il ait été reconnu que sans la participation des Volontaires des Nations Unies, qui représentaient le tiers de la capacité civile internationale dans les missions de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies ne pourrait pas déployer de missions et le Conseil de sécurité ne pourrait pas s'acquitter de ses mandats.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/8 : Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

Débat consacré au FNUAP

X. Déclaration et rapport annuel du Directeur exécutif

58. Le Directeur exécutif du FNUAP, dans sa déclaration au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du FNUAP), a appelé l'attention sur l'importance de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du budget intégré du Fonds pour 2014-2017, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030. L'examen a proposé de légères modifications, des changements quant aux ressources disponibles et une meilleure harmonisation avec le Programme 2030 qui permettent de mieux réagir face à l'évolution de la situation sur les plans du développement et de l'action humanitaire. L'analyse a de nouveau indiqué que le Fonds gagnerait à viser son orientation stratégique (sa « cible ») et son modèle d'activité. Les accords mondiaux conclus récemment, notamment le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et de développement au-delà de 2014 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, avaient donné une place stratégique au FNUAP, mais les ressources financières avaient diminué, de même que le financement au moyen des ressources ordinaires. Le FNUAP avait continué d'attribuer la même part de ressources aux activités de développement dans son budget révisé, tout en étant obligé d'adopter des mesures d'austérité. Le Fonds a collaboré avec des partenaires dans tous les secteurs, y compris les donateurs non traditionnels, afin de récolter des fonds supplémentaires.

59. Le FNUAP s'est employé à maintenir la continuité des activités humanitaires et de développement de manière à s'attaquer aux causes profondes telles que la pauvreté et l'inégalité et à les intégrer dans le Cadre de Sendai pour la réduction des

risques de catastrophe et dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ainsi, le FNUAP a placé les femmes et les filles au cœur de la solution consistant à atténuer et à réduire de moitié les crises futures. Soulignant la participation du Fonds au Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, le Directeur exécutif a évoqué les activités vitales menées par le Fonds dans des situations de catastrophe et de conflit en Iraq, au Népal, au Nigéria et en République arabe syrienne, ainsi que pour la lutte contre le virus Zika. Il a encouragé les gouvernements à souscrire à la déclaration conjointe sur la santé en matière de sexualité et de procréation dans les situations d'urgence (Joint Statement on Sexual and Reproductive Health in Emergencies) et à appuyer le pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire (Compact for Young People in Humanitarian Action).

60. Le Directeur exécutif a signalé les progrès constants réalisés par le Fonds dans la mise en œuvre de son plan stratégique et dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités organisationnelles et le fait qu'il a réussi à aider les gouvernements à intégrer les questions de santé de la sexualité et de la procréation à leurs plans et budgets nationaux. Il a souligné le rôle du Fonds dans la sensibilisation en faveur de la prise en compte des priorités des adolescents et des jeunes dans les cadres de développement; l'aide à l'entretien et à la mise à profit du dividende démographique a été un aspect essentiel. Le potentiel encore inexploité des données susceptibles de contribuer à la réalisation du Programme 2030 Agenda a donné un élan considérable aux activités menées par le Fonds pour favoriser le développement fondé sur des données factuelles et renforcer les capacités de produire, d'analyser et de diffuser les données démographiques.

61. Le Directeur exécutif a souligné l'attachement du FNUAP à un contrôle efficace; le Fonds avait élargi les activités d'évaluation, rétabli l'allocation originale au budget du Bureau de l'évaluation, tout en investissant davantage dans le Bureau des services d'audit et d'investigation, et visé à remédier aux résultats « non satisfaisants » constatés dans le cadre des audits des bureaux de pays. Il a affirmé sa volonté d'entretenir une culture éthique au sein du FNUAP en menant des activités de sensibilisation, surtout aux échelons régional et national, et en assurant une formation en matière de gestion. Compte tenu du climat financier, le Fonds était en train d'effectuer un examen de l'efficacité et de l'efficacités organisationnelle et allait demander des orientations au Conseil une fois l'examen achevé. En conclusion, le Directeur exécutif a réaffirmé l'importance des ressources ordinaires pour permettre au FNUAP de s'acquitter de son mandat.

62. Dans le cadre de son rapport annuel, le Directeur exécutif a présenté le rapport sur les progrès intégrés et l'examen à mi-parcours concernant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/2, Part I); le rapport statistique et financier (DP/FPA/2016/2, Part I, Add.1); le rapport sur les recommandations de 2015 du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2016/2, Part II); l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3); et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/4).

63. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'examen à mi-parcours et les mesures prises par le Fonds pour harmoniser son plan stratégique et son budget intégré pour 2014-2017 avec le Programme 2030 et l'examen quadriennal complet pour 2016, tout en s'adaptant aux nouvelles tendances en matière de financement.

Ils se sont déclarés convaincus que le plan stratégique révisé permettait au Fonds de bien s'acquitter de son mandat. Ils ont réaffirmé leur appui ferme pour l'action du FNUAP en matière de droits et de santé de la sexualité et de la procréation, axée sur quatre réalisations du plan stratégique. Appuyant fermement le fait que le Fonds continuait de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'assistance technique en matière de santé de la sexualité et de la procréation au niveau national, ils se sont dits satisfaits de la clarté et de l'équilibre du rapport annuel, de l'amélioration des niveaux d'efficacité et d'efficience sur le plan de l'organisation, de l'approfondissement des analyses et de la méthode améliorée de la gestion axée sur les résultats. Les délégations ont déclaré que le Fonds était essentiel à l'action visant à renforcer la gestion des données relatives à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de manière à améliorer la planification, le suivi et l'évaluation aux fins de la réalisation des Objectifs et de la prise de décisions à l'échelon national.

64. Les délégations se sont félicitées du fort accent mis par le Fonds sur les adolescents et les jeunes, déclarant que le FNUAP devait continuer de jouer un rôle important dans le renforcement du dividende démographique dans le cadre d'une action coordonnée au niveau du système des Nations Unies. Elles ont souligné qu'il fallait accélérer le progrès dans certains domaines, notamment le renforcement des capacités en faveur de l'approche axée sur les droits de l'homme dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales et de sa contribution à l'amélioration des compétences nationales en matière de collecte de données dans les domaines relevant de la CIPD. Elles ont compté sur le FNUAP pour diriger les activités dans les domaines indispensables à la réalisation de l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative d'ici à 2030. Elles se sont inquiétées du fait que les politiques conçues au siège n'étaient pas suffisamment prises en compte dans la mise en œuvre nationale. Quelques délégations se sont réjouies de la participation du Fonds à Family Planning 2020 et du programme d'approvisionnement du FNUAP y relatif, appelant les donateurs à participer; d'autres ont souligné qu'il importait de respecter la prise en main nationale en espérant que le FNUAP pourrait dans le cadre de son mandat, tirer parti de ses avantages comparés pour aider les pays les moins avancés, au titre du programme d'action d'Istanbul.

65. Tout en appuyant fermement le travail accompli par le FNUAP dans les domaines de développement traditionnellement liés à la CIPD, les membres du Conseil ont exhorté le Fonds à accroître son appui dans les situations de crise. Ils ont évoqué en particulier les besoins spéciaux des femmes et des filles dans les situations humanitaires et mis l'accent sur la contribution du Fonds à la prestation des services de soins en matière de santé sexuelle et de la procréation et à la lutte contre la violence sexiste dans les situations de crise. Ils ont compté sur le FNUAP pour faire avancer les engagements pris au Sommet mondial sur l'action humanitaire et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action humanitaire en intégrant les engagements de la Conférence au système d'intervention humanitaire. Quelques membres se sont dits préoccupés par le fait que le fonds de secours et la réserve aux fins des interventions humanitaires demeuraient sous-financés ou étaient maintenus à un niveau réduit. Appelant l'attention sur la solide intervention du FNUAP face au virus Ebola, les délégations ont encouragé le Fonds à aider les pays à construire des infrastructures médicales viables et résistantes et à créer des mécanismes de prévention afin de lutter contre le virus Zika.

66. Les délégations ont noté avec satisfaction que le FNUAP avait renforcé l'application du principe de responsabilité financière, amélioré l'utilisation des ressources, bénéficié d'une opinion sans réserve en matière d'audit et respecté pleinement les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Quelques délégations ont encouragé un renforcement accru des structures régionales et des instruments de gestion des risques, attendant avec impatience l'évaluation du cadre de gestion des risques au niveau de l'organisation prévue en 2016. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des fonctions d'évaluation et d'audit, en accueillant avec satisfaction la proposition d'augmenter les ressources attribués aux évaluations de l'organisation. Les délégations ont félicité le FNUAP pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et pris acte de sa volonté d'améliorer les services de l'ombudsman, le plan de travail de 2016 du CCI prévoyant notamment un examen de l'exécution des services administratifs et des politiques du FNUAP en matière de voyages.

67. Les membres du Conseil se sont dits à nouveau préoccupés au sujet de la baisse des ressources ordinaires en signalant les incidences négatives de cette baisse sur la capacité d'exécution du Fonds. Les délégations ont encouragé les donateurs à augmenter les contributions aux ressources de base et demandé instamment au FNUAP de trouver des moyens de financement novateurs. Quelques délégations se sont inquiétées du fait que le Programme 2030 avait estompé les limites entre donateurs et pays de programme et risquait d'avoir un effet négatif sur ces pays à qui l'on demandait de mobiliser des ressources intérieures pour le développement national, le financement du FNUAP n'étant plus suffisant. Elles ont affirmé que certains gouvernements étaient fortement accablés et endettés et prié le FNUAP de faire preuve de prudence lorsqu'il s'adressait aux pays pour leur demander d'apporter un appui financier supplémentaire en mobilisant des ressources intérieures. Plusieurs délégations ont affirmé qu'elles maintiendraient les contributions à leur niveau actuel, tandis que d'autres ont annoncé qu'elles augmenteraient leur contributions aux ressources ordinaires.

68. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits de la participation du Fonds à l'initiative Unis dans l'action. Ils ont encouragé le FNUAP à participer à de plus vastes initiatives communes du système des Nations Unies et à travailler dans le cadre d'équipes conjointes et sur une programmation conjointe au niveau des pays. Notant que l'examen quadriennal suivant pourrait aider à mieux définir les fonctions du Fonds dans les divers contextes nationaux et suivant les divers mode de participation, les délégations ont espéré que les États Membres concevraient une meilleure structure de financement du développement qui renforce l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies et encouragé le FNUAP à continuer d'améliorer la coopération et la coordination avec les partenaires de ce système.

69. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du FNUAP a remercié le Conseil d'administration d'avoir vigoureusement approuvé le mandat du Fonds, en particulier le travail relatif au dividende humanitaire et démographique, et réaffirmé que les principaux aspects de son prochain plan stratégique seraient totalement alignés sur le Programme 2030 et sur la CIPD. Le FNUAP reconstituerait sa réserve humanitaire de manière à assurer une bonne exécution pendant les crises. En ce qui concerne la nécessité de renforcer les capacités en matière des droits de l'homme, le Fonds était en train de collaborer avec la Commission des droits de l'homme afin d'atteindre des résultats concrets. Le FNUAP était en train d'améliorer ses

compétences en matière de collecte de données factuelles sur les questions relatives à la CIPD, en collaboration avec les gouvernements. Notant que le Fonds avait entamé l'élaboration du nouvel examen quadriennal, le Directeur exécutif a assuré aux délégations que le FNUAP travaillerait avec elles sur la question des besoins régionaux, tout en garantissant leur participation à la formulation du plan stratégique suivant. Le FNUAP faisait tout son possible pour mobiliser des ressources supplémentaires, notamment dans le cadre de sa nouvelle stratégie de mobilisation et par l'intermédiaire de ses nouveaux partenariats. Soulignant l'importance du financement au moyen des ressources ordinaires, il a noté que si le Fonds s'était engagé dans le processus de recouvrement des fonds, il fallait encore que les États Membres honorent leurs propres engagements.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/9 : Examen à mi-parcours du Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et du rapport annuel du Directeur exécutif.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/10 : Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017.

XI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

72. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a donné un aperçu du projet de descriptif du programme de pays pour le Soudan du Sud, 2016-2017 et de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la République dominicaine jusqu'en 2017. Elle a souligné l'importance de la prise en main nationale et du processus consultatif entrepris avec l'appui du FNUAP durant l'élaboration du programme de pays. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a ensuite présenté le projet de descriptif du programme de pays pour le Soudan du Sud, 2016-2017, dans une perspective régionale.

73. Appuyant pleinement son programme de pays, une délégation a souligné que l'élaboration de ce programme avait bénéficié d'une démarche pleinement participative, en insistant sur l'importance de la collecte de données factuelles dans l'élaboration du programme.

74. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud (2016-2017) (DP/FPA/CPD/SSD/2).

75. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de la République dominicaine, jusqu'en 2017 (DP/FPA/2016/6).

XII. Évaluation

76. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel du Bureau (DP/FPA/2016/5), ainsi que l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux recensements de la population et du logement afin d'éclairer la prise de décisions et la formulation de politiques (2005-2014). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a présenté la réponse de l'Administration aux deux documents.

77. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le plan d'évaluation budgétisé pluriannuel et l'accroissement de la diversité des évaluations aux niveaux national et régional. Ils ont salué l'amélioration des évaluations de programmes de pays et attendaient avec intérêt l'étude des enseignements tirés en 2016. Ils se sont félicités des efforts faits pour concevoir des lignes directrices sur la conduite des évaluations de programmes de pays en faisant en sorte que les évaluations décentralisées soient conformes à la politique et au plan d'évaluation. Tout en saluant les initiatives visant à diffuser les résultats des évaluations et en encourageant le FNUAP à utiliser les enseignements tirés pour améliorer la programmation, ils ont prié le Fonds d'incorporer les outils de communication d'informations sur les indicateurs d'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leur propre système d'évaluation de la qualité. Ils se sont dits satisfaits des améliorations apportées au suivi des ressources allouées à l'évaluation, ont encouragé le Fonds à atteindre son objectif consistant à attribuer 3 % du budget à l'évaluation et souhaité avoir une image plus complète des dépenses d'évaluation.

78. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation proposée dans le budget du Bureau de l'évaluation, tout en notant la réduction des ressources consacrées à un certain nombre d'évaluations de programmes de pays. Elles ont encouragé le Fonds à continuer de créer des compétences en matière d'évaluation, dans l'organisation et dans les pays, et accueilli avec intérêt les efforts déployés pour améliorer la liste de consultants. Elles ont encouragé le Directeur et le Bureau de l'évaluation à participer de manière active au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Il est vrai que les évaluations indépendantes à l'échelle du système pourraient être utiles au suivi et à la communication d'informations concernant le Programme 2030, mais il faudrait pour cela qu'elles soient suffisamment financées. L'examen quadriennal offrait l'occasion de promouvoir la collaboration à l'échelle du système en matière d'évaluation. Une délégation a demandé des précisions sur la hiérarchie des évaluations et la manière dont celles-ci étaient choisies.

79. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a réaffirmé l'attachement du Fonds à la fonction d'évaluation, tout en soulignant qu'il importait que les ressources soient suffisantes. Le FNUAP était désireux d'explorer les moyens de faire en sorte que des évaluations aient lieu, tout en garantissant l'indépendance et l'efficacité de la fonction. Il importait d'établir l'équilibre entre les besoins en évaluations et les ressources disponibles afin d'obtenir les meilleurs résultats.

80. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que le Fonds jouait un rôle actif au sein du GNUE, à la fois sur des sujets tels que la professionnalisation de l'évaluation et sur des questions ayant trait à de l'évaluation conjointe et à l'échelle du système. En ce qui concerne l'objectif de financement de 3 %, elle a précisé qu'il s'agissait d'une aspiration, tout en notant que le FNUAP avait fait petit à petit des progrès considérables malgré les mesures d'austérité. Le Bureau de l'évaluation avait réalisé plusieurs gains d'efficacité qui lui ont permis d'effectuer des évaluations supplémentaires en comptant davantage sur d'autres sources de financement, une stratégie que le Fonds allait continuer de poursuivre. S'agissant des évaluations décentralisées, conformément aux engagements énoncés dans le plan d'évaluation budgétisé quadriennal, le FNUAP comptait diversifier la palette d'évaluations pour y inclure, non seulement les programmes de pays, mais

aussi les interventions sur plusieurs années. Il visait à faire en sorte que les évaluations portent sur des interventions essentielles où l'exploitation des enseignements tirés et le respect du principe de responsabilité étaient nécessaires; et où les dépenses devaient être recensées au moyen du système mondial de programmation pour une meilleure communication des informations. La Directrice du Bureau de l'évaluation a signalé que 20 des 22 évaluations de programmes de pays prévues pour 2016 étaient en cours. Tout déficit dans ce domaine était dû à la situation financière, mais le FNUAP s'employait à trouver une solution. La Directrice a noté que la politique d'évaluation révisée présentait une hiérarchie des évaluations, celles-ci étant classées en deux grandes catégories, à savoir les évaluations au niveau de l'organisation (thématiques, institutionnelles, programmatiques et conjointes) et les évaluations au niveau des programmes, y compris les programmes régionaux et de pays. Elle a souligné que le Programme 2030 chargeait les États Membres d'effectuer des évaluations nationales en contribution aux examens et enseignements nationaux que le FNUAP était chargé d'appuyer dans le cadre de la politique d'évaluation de 2013.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/11 : Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

82. La Directrice exécutive de l'UNOPS, présentant son rapport annuel de 2015 (DP/OPS/2016/2), a mis en évidence les résultats obtenus par l'UNOPS en 2015, lorsqu'il a augmenté de 16 % son niveau d'exécution. Elle a évoqué les améliorations d'efficacité, notamment la mise à niveau du système de gestion intégré (plateforme OneUNOPS) et un nouveau système d'information et de communications. L'UNOPS était en train de renforcer la résilience dans la planification des infrastructures et d'élaborer une approche intégrée des systèmes d'infrastructure. Selon une enquête menée récemment, le taux de satisfaction des clients et des partenaires avait atteint 82 % en 2015. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les succès réalisés dans l'exécution avec des partenaires de projets d'infrastructures en Afghanistan, en Colombie, en Haïti, au Kosovo et au Soudan et de projets d'approvisionnement au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, sans compter plus de 60 000 cours de formation. L'UNOPS était également en train d'étendre son activité aux services d'hébergement.

83. La Directrice exécutive a souligné qu'un peu plus de la moitié des partenariats de l'UNOPS étaient conclus avec des organismes des Nations Unies, surtout avec le Département des opérations de maintien de la paix, et comportaient des services dans le domaine des ressources humaines. L'UNOPS attendait avec intérêt de participer à part entière aux équipes de pays des Nations Unies et collaborait étroitement avec les gouvernements, en proposant des activités adaptées aux cadres de développement nationaux. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les activités menées par l'UNOPS en temps de crise et de conflit dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de la logistique et du logement des réfugiés et des personnes déplacées en République arabe syrienne, et sur des projets de reconstruction dans l'État de Palestine (Gaza). En 2016, l'UNOPS allait publier son

premier rapport annuel conforme à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, étant le premier organisme des Nations Unies à le faire. L'UNOPS avait entamé l'examen à mi-parcours de l'alignement de sa stratégie organisationnelle pour 2014-2017 sur le Programme 2030 qu'il présenterait à la deuxième session ordinaire de 2016. La Directrice exécutive a souligné que l'Organisation des Nations Unies devait explorer de manière plus active les possibilités d'attirer des capitaux privés aux fins du développement.

84. Les États Membres ont remercié l'UNOPS pour les bons résultats qu'il continuait d'enregistrer, pour son efficacité opérationnelle, son efficience, sa transparence et sa solidité fiscale et pour le travail qu'il effectuait dans les domaines du maintien de la paix, de l'action humanitaire et du développement, en alignant ses activités sur les normes internationales. Ils ont loué le travail de l'UNOPS dans les domaines des changements climatiques, de la gestion des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience et dans la recherche de solutions novatrices à l'exemple de l'initiative OneUNOPS. Ils l'ont encouragé à renforcer ses priorités opérationnelles dans ses trois principaux domaines cibles – gestion durable des projets, construction d'infrastructures viables et approvisionnement durable – tout en améliorant la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

85. Les délégations se sont félicitées de l'augmentation des opérations menées par l'UNOPS dans les pays à faible revenu et les pays en situation de crise pour aider les gouvernements, la société civile et les autres organismes des Nations Unies, souvent dans des conditions difficiles. Elles l'ont encouragé à continuer d'améliorer les services fournis aux organismes des Nations Unies, dans l'esprit de coordination de l'examen quadriennal, tout en collaborant à titre bilatéral et multilatéral avec des partenaires comme la Banque mondiale et le Fonds mondial à la mise en œuvre du Programme 2030 et des accords internationaux, y compris les Orientations de Samoa, et à l'aide de partenariats publics-privés. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le projet de l'UNOPS de créer un fonds qui permette d'attribuer des capitaux de démarrage pour attirer des investissements ciblés à l'appui de projets d'infrastructures et les partenariats qu'il avait conclus avec le secteur privé pour promouvoir la durabilité et les investissements. Une délégation a souhaité que l'UNOPS évite de faire des commentaires sur les efforts de paix nationaux dans son rapport annuel et de se conformer à son mandat en respectant le principe de la prise en main nationale. D'autres délégations ont qualifié l'UNOPS de partenaire digne de confiance et fiable, à la structure souple et rationalisée.

86. Dans sa réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné l'importance de l'appui et des orientations du Conseil pour la réalisation d'améliorations. L'UNOPS était un organisme dont l'activité portait essentiellement sur la mise en œuvre et qui, du fait qu'il était autofinancé, pouvait se concentrer sur les besoins des partenaires. La souplesse, la rapidité et la qualité lui étaient fondamentales et le recrutement et l'approvisionnement lui permettaient d'amplifier ou de réduire rapidement les activités. La souplesse l'aidait à explorer les moyens de s'adapter aux environnements locaux. L'UNOPS cherchait à satisfaire les attentes du Conseil quant à l'amélioration des processus internes et attendait avec intérêt de travailler avec lui à l'élaboration d'approches innovantes en matière d'achats aux fins du développement durable.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/12 : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : rapport annuel du Directeur exécutif.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

XIV. Audit et contrôle internes

88. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2016/16); le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a apporté la réponse de l'Administration. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités d'audit et d'investigation internes du FNUAP en 2015 (DP/FPA/2016/7); la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse de l'Administration. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport d'activité pour 2015 du Groupe de l'audit interne et des investigations (DP/OPS/2016/3); le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a apporté la réponse de l'Administration.

PNUD

89. Les membres du Conseil se sont félicités en particulier de l'opinion sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD et ont encouragé le Bureau de l'audit et des investigations à faire figurer dans son rapport une analyse des risques en précisant la manière dont l'Administration les a gérés et la manière dont ils ont contribué à l'opinion générale. Tout en notant les progrès accomplis, ils ont souligné que si l'audit avait attribué l'appréciation « partiellement suffisant », cela signifiait que le PNUD devait faire davantage pour combler les lacunes en matière de gouvernance et de gestion des risques. Ils ont encouragé l'Administration à apporter un appui accru à l'audit et aux investigations, y compris en allouant en temps voulu des ressources suffisantes pour permettre au Bureau de l'audit et des investigations de s'acquitter de son mandat. Ils ont souhaité savoir si le manque continu de ressources aurait des incidences sur les activités. Ils ont pris note des commentaires du Comité consultatif pour les questions d'audit sur le rapport entre les sources de financement et l'indépendance du Bureau et prié instamment l'Administration de respecter l'avis du Comité. Accueillant avec intérêt les nouveaux mécanismes de gestion des risques du PNUD, ils ont souhaité savoir pourquoi et comment le nombre d'audits portant l'appréciation « satisfaisant » avait augmenté et celui des audits portant l'appréciation « insatisfaisant » avait diminué. Évoquant l'avis d'audit défavorable dont avait fait l'objet le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les mesures qui ont été prises, les délégations ont prié le PNUD de veiller à donner suite à toutes les recommandations de l'audit. Elles ont demandé au PNUD de tenir le Conseil au courant des mesures prises pour régler les problèmes d'audit récurrents relatifs à la gestion des programmes, des finances et des achats. Ils ont prié instamment le PNUD d'améliorer à la fois le repérage et la sélection des fournisseurs et l'aptitude du personnel à contrôler les marchés et de veiller à ce que les opérations d'achat soient soumises aux comités d'examen. Les délégations étaient désireuses de connaître les obstacles liés à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds; tout en prenant acte des mesures prises, elles ont demandé des détails en ce qui concerne leurs conséquences. Elles ont souhaité être informées au sujet de la collaboration du PNUD avec le service d'audit du Fonds mondial sur les audits concernant les ressources assurées au PNUD par le Fonds. Elles attendaient avec intérêt de lire dans les futurs rapports d'audit comment la réforme du contrôle de la programmation et de la gestion des ressources du PNUD

étaient en train de progresser. Elles ont prié le PNUD de donner suite en priorité aux recommandations de longue date de l'audit en attendant avec intérêt de connaître les causes de l'augmentation du nombre de recommandations pas encore appliquées. S'agissant des investigations, les délégations ont demandé des informations sur la manière dont le PNUD et le Bureau de l'audit et des investigations expliquaient l'augmentation du nombre d'investigations, surtout de nouveaux cas. Elles s'inquiétaient du fait que le Bureau de l'audit et des investigations était en train de se charger de nouveaux cas, bien que ses ressources soient en baisse, et voulaient savoir pourquoi le Bureau avait trouvé que 15 % des cas seulement comportaient des fautes professionnelles. Les délégations ont été toutefois heureuses de constater que pour 70 % des fonctionnaires, il était aisé de signaler des fautes. Elles attendaient avec intérêt d'être informées au sujet de la stratégie adoptée par le PNUD pour lutter contre le nombre élevé de cas de fraude, de vol et de détournement de fonds dans la passation des marchés et des mesures permettant de récupérer les ressources. Elles ont souligné qu'il importait de prendre des mesures efficaces en matière de protection et d'intervention face à la fraude et prié instamment les organismes des Nations Unies d'intensifier les efforts visant à lutter contre la fraude à l'échelle du système.

FNUAP

90. Les membres du Conseil se sont félicités en particulier de l'opinion sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP. Ils ont encouragé le Bureau des services d'audit et d'investigation à faire figurer dans son rapport une analyse des risques en précisant la manière dont l'Administration les a gérés et la manière dont ils ont contribué à l'opinion générale. Ils craignaient qu'un report de la mise à jour de l'évaluation des risques d'audit à cause des changements apportés en matière d'allocation des ressources n'empêche le Bureau d'effectuer tous les audits prévus, ce qui mettrait le Fonds en grand danger. Ils se sont réjouis du fait que les niveaux de financement du Bureau avaient été rétablis pour 2016 en se félicitant de l'augmentation proposée pour 2017; ils ont prié le FNUAP d'assurer suffisamment de ressources pour faire face aux imprévus et aux demandes non anticipées. Ils ont demandé au FNUAP de prendre des mesures afin de réduire les 16 % de taux de vacance du Bureau. Notant l'appréciation « partiellement satisfaisant » de l'audit, les délégations ont encouragé le FNUAP à mettre l'accent sur les améliorations et sur l'application des recommandations de longue date en matière de gouvernance et de gestion des programmes; elles ont mentionné en particulier les recommandations récurrentes concernant la gestion des stocks, des achats et des finances et la gestion des partenaires d'exécution. Ces lacunes et ces risques montraient qu'il fallait agir avec une plus grande diligence et améliorer le contrôle financier. Les membres du Conseil ont pris note de l'initiative positive tendant à créer un système intégré de gestion des risques, bien qu'il reste encore beaucoup à faire; Ils ont prié le FNUAP d'appliquer des mesures d'atténuation pour chaque risque et d'établir les documents correspondants. Ils se sont félicités du projet consistant à améliorer le cadre de contrôle interne et encouragé le FNUAP à veiller à ce que tous les éléments prévus par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway soient appliqués en liaison avec les trois lignes de défense. Prenant acte des progrès réalisés par l'Administration dans le contrôle des bureaux de pays et l'adaptation de leurs capacités aux besoins d'exécution, les délégations ont prié le Fonds d'améliorer les plans de gestion des bureaux et leurs cadres stratégiques de manière

à créer des liens plus solides entre les priorités, les programmes et les ressources de l'organisation. S'agissant des investigations, les délégations se sont inquiétées du fait que le Bureau des services d'audit et d'investigation n'était pas en mesure de suivre le rythme voulu face à la complexité des cas et à leur forte consommation de ressources et face à la demande de services consultatifs, priant le FNUAP de tenir compte de ces questions dans les débats sur la gestion des risques et d'allouer suffisamment de ressources à cet égard. Appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection au sujet de la fraude, elles ont prié instamment le FNUAP et les organismes des Nations Unies d'intensifier les efforts dans ce domaine.

UNOPS

91. Les membres du Conseil se sont félicités du plan d'audit interne axé sur les risques du Groupe de l'audit interne et des investigations et se sont dits satisfaits de la capacité de réaction de l'UNOPS face aux recommandations de l'audit, son taux global d'application ayant été de 98% (2008-2015). Ils ont demandé des informations sur l'augmentation des recommandations des audits internes et du nombre moyen de recommandations par audit. Ils ont félicité l'UNOPS pour les mesures de renforcement de son programme de gestion des risques et accueilli avec satisfaction le lancement du nouveau système de planification de la gestion des risques. Ils attendaient avec intérêt de connaître l'effet de ce système sur la gestion des risques et les contrôles internes. Ils ont félicité l'UNOPS pour le nombre d'audits de projets portant la mention « satisfaisant » en ce qui concerne les contrôles internes. Ils ont vivement invité les hauts responsables de l'Administration à assurer la pleine application des recommandations en suspens et souhaité que des améliorations soient encore apportées dans les domaines de la gestion des projets, des achats et des finances. Ils se sont préoccupés du fait que le plus grand nombre de recommandations concernait toujours la gestion des projets et les achats. S'agissant des investigations, ils ont estimé que l'augmentation considérable des cas en 2015 témoignait de la confiance que le personnel réservait au Groupe de l'audit interne et des investigations. Préoccupés par la persistance des irrégularités financières, surtout des actes de fraude dans les fonctions d'achat, ils ont exhorté l'UNOPS à donner la priorité à l'application des recommandations sur les achats. Ils ont pris acte des mesures prises pour lutter contre les fautes professionnelles et assurer le recouvrement des coûts, y compris grâce à la sensibilisation et à la formation.

92. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a souligné que le Bureau : a) s'employait à prévoir les risques de manière plus systématique; b) avait épongé les 4 % de réduction budgétaire en quatre ans en réduisant les dépenses liées aux consultants et les voyages, sachant que de nouvelles réductions toucheraient le personnel et auraient des répercussions sur la couverture des audits; c) avait considéré que le nombre d'audits portant la mention « insatisfaisant » en matière de gestion et de contrôle des risques de gouvernance depuis 2013 ne constituaient pas une « tendance », mais plutôt une fluctuation; d) avait tenu l'Administration du PNUD et celle des unités administratives pour responsables des risques recensés dans les audits relatifs au Fonds mondial (ou à tout autre audit) tant au sein de l'organisation que sur le plan local et collaboré avec le Fonds mondial pour réduire les doubles emplois et définir les rôles et les responsabilités; e) avait considéré l'augmentation des cas de fraude en 2015 comme une conséquence de la confiance accrue du personnel et de l'augmentation des

formes d'actes répréhensibles; et f) était en train de travailler avec le PNUD afin que l'organisation soit plus vigilante dans la récupération des fonds perdus pour cause de fraude et d'autres irrégularités financières.

93. Le Chef du Service financier du PNUD a souligné que le PNUD : a) ferait tout son possible pour régler le problème des mentions « insatisfaisant », y compris les causes profondes, grâce à un plan qu'il avait conçu pour gérer les risques, compte tenu des coûts et des incidences possibles; b) avait considéré que la mention « partiellement satisfaisant » était attribuée dans un domaine à haut risque, mais que l'Administration établirait un plan et un calendrier pour régler cette question; c) avait cherché à réduire les risques au minimum, leur élimination totale étant difficile, compte tenu du nombre de domaines à haut risque; d) avait considéré l'augmentation des cas de fraude et d'investigation comme un témoignage de la confiance accrue du personnel; e) avait relancé la stratégie de prévention de la fraude et veillerait à son application dans tous les domaines d'activité, en travaillant avec les partenaires nationaux et en tirant parti des bonnes pratiques; f) avait réuni une équipe de travail intersectorielle pour lutter contre les problèmes de fraude, compte tenu des bonnes pratiques; g) s'employait à réviser la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour ensuite la lancer, bien que le financement fût un problème central; h) avait fait des progrès dans le règlement des problèmes des bénéficiaires auxiliaires du Fonds mondial, bien que les stocks soient encore en attente du fait qu'ils dépendaient du système national.

94. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a déclaré que le PNUD: a) était en train de mettre en place un réseau de contrôles pour tout son système décentralisé; b) était en train de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin d'appliquer les recommandations à la fin de 2016 au plus tard; c) était en train de lancer, compte tenu d'accords de long terme, le système mondial d'achats en ligne et d'apporter des améliorations aux services des bureaux de pays; et d) mettait l'accent sur les mesures de prévention de la fraude en raison du fait que les activités de recouvrement des coûts du PNUD avaient lieu dans un environnement financier restreint.

95. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a déclaré que le Bureau : a) avait décidé sciemment de ne pas effectuer d'évaluation des risques d'audit en 2015 pour donner le temps à l'Administration de procéder aux changements structurels et réexaminerait la question en 2016; b) avait pris toutes les mesures possibles pour pourvoir les postes vacants au Bureau à la fin de 2016 au plus tard; c) était en train de tout faire pour achever les évaluations en temps voulu; et d) a pris au sérieux les recommandations figurant dans le rapport sur la fraude établi par le Corps commun d'inspection sur la fraude.

96. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a souligné que le Fonds : a) était en train de travailler activement sur le règlement de l'opinion « partiellement satisfaisant » avec les unités administratives; b) n'avait ménagé aucun effort pour accroître les ressources allouées à l'évaluation, au contrôle et à l'investigation et prendrait les mesures nécessaires pour répondre aux demandes en situation d'urgence malgré l'état des ressources; c) s'était engagé à apporter un appui spécial aux fonctions de contrôle, si cela devenait nécessaire; d) appliquerait 80 % des recommandations en suspens au quatrième trimestre de 2016 au plus tard; et e) avait pris des mesures pour améliorer la gestion des stocks et des partenaires d'exécution.

97. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a déclaré que le Groupe : a) avait considéré que l'accroissement du nombre moyen des recommandations d'audit était attribuable à l'attention accrue accordée aux questions de conformité en prévision du lancement du nouveau progiciel de gestion intégré, ainsi qu'aux mesures d'audit spéciales dues à l'augmentation du nombre d'audits portant sur des projets de microfinancement; b) s'était moins concentré sur la gestion des projets et les achats pour s'occuper des infrastructures en 2015; c) avait mis l'accent sur la signature de mémorandums d'accord avec les groupes de contrôle gérés par les donateurs afin de satisfaire les demandes d'information des clients, tout en respectant le principe de l'audit unique sur la communication des rapports; et d) avait organisé deux contrats d'audit du progiciel de gestion intégré ayant trait à la lutte contre la fraude et à la cybersécurité en 2015.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/13 : Audit et contrôle internes.

XV. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

99. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport sur les activités du Bureau en 2015 (DP/2016/17) et le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté la réponse de l'Administration. La Conseillère en déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2015 (DP/FPA/2016/8) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté la réponse de l'Administration. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2015 (DP/OPS/2016/4), ainsi que la réponse de l'Administration.

PNUD

100. Les membres du Conseil ont loué le Bureau de la déontologie pour l'instauration d'une culture de la déontologie et de l'intégrité. Ils l'ont félicité pour la manière innovante et stratégique dont il a exécuté sa lourde charge de travail malgré la persistance du problème des postes vacants non pourvus. Le nombre croissant de fonctionnaires demandant conseil dénotait une culture éthique plus solide et une plus grande confiance dans le travail du Bureau, comme l'a confirmé une enquête récente réalisée auprès du personnel : le personnel était plus à l'aise lorsqu'il s'agissait de signaler des fautes professionnelles, grâce surtout à la campagne de sensibilisation organisée par le Bureau et à la promotion d'une culture du « parler franc » appuyée par les cadres supérieurs pour protéger la liberté de parler sans crainte des représailles. Les délégations étaient satisfaites du matériel de formation pratique que le Bureau avait conçu. Notant que de nombreux employés avaient demandé conseil au Bureau de la déontologie à la suite de la restructuration, les délégations ont prié le PNUD de faire en sorte que les changements structurels soient accompagnés d'une amélioration des communications afin d'éviter la confusion et la suspicion. Elles se sont inquiétées au sujet du cas avéré de représailles à l'encontre d'un dénonciateur de faute que le PNUD avait découvert et ont demandé des précisions sur la manière dont le plaignant était protégé pendant l'investigation et si des mesures disciplinaires avaient été prises contre l'auteur des représailles. Ils ont prié instamment l'Administration de promouvoir un environnement de déontologie au travail et de favoriser une culture du parler franc

sans crainte de représailles. Le PNUD devait faire en sorte que tous les auteurs de fautes répondent de leurs actes et que des mesures disciplinaires soient prises le cas échéant. Les délégations ont encouragé l'Administration à appliquer les recommandations du Bureau de la déontologie et à faire rapport sur les recommandations en suspens de façon régulière.

FNUAP

101. Les membres du Conseil ont félicité le Bureau de la déontologie pour avoir résolu les problèmes avant qu'ils ne posent un risque d'atteinte à la réputation et prié l'équipe de direction de faire en sorte que les administrateurs aient la formation et les compétences nécessaires pour promouvoir une culture de la déontologie et de l'intégrité. Ils ont salué le Directeur exécutif pour l'appui qu'il apportait au Bureau de la déontologie et pour avoir donné le ton au plus haut niveau et encouragé l'Administration à favoriser une culture du parler franc sans crainte de représailles. Ils ont noté que la demande croissante des services du Bureau de la déontologie témoignait d'une plus grande prise de conscience, d'une plus grande confiance dans le Bureau et d'une culture éthique plus solide au sein de l'organisation, grâce surtout à une action anticipative auprès des bureaux de pays. Conscients des contraintes financières qui limitaient la capacité de voyager du Bureau, ils ont encouragé celui-ci à continuer d'apporter un appui ferme aux bureaux de pays. Ils ont également encouragé l'Administration à faire preuve de souplesse dans la gestion du budget global du Bureau afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat et de fournir des services aux employés. Les délégations se sont préoccupées du fait que les employés dans les services relatifs aux finances et aux achats étaient exclus du dispositif de transparence financière, ce qui risquait de compromettre le Fonds; elles ont convenu que le Bureau de la déontologie devrait examiner la politique et le programme de transparence financière. Le fait que les administrateurs cherchaient à élargir les catégories de personnel appelées à participer montrait qu'ils saisissaient l'objectif du dispositif de transparence financière. Les délégations se sont inquiétées au sujet du premier cas avéré de représailles à l'encontre d'un dénonciateur et noté que le fait qu'il a été signalé est une preuve du rôle essentiel d'un bureau de déontologie solide. Elles ont prié instamment le FNUAP de prendre la protection des dénonciateurs d'irrégularités au sérieux et de veiller à ce que les auteurs de fautes répondent de leurs actes.

UNOPS

102. Les membres du Conseil ont salué la détermination du Bureau de la déontologie à informer le personnel du but, de la portée et de la disponibilité des mesures de protection contre les représailles au titre de la politique de déontologie de l'UNOPS. Prenant note de la seule plainte pour représailles déposée officiellement en 2015, les délégations ont prié instamment l'UNOPS de prendre cette question au sérieux et l'Administration de veiller à ce que les dénonciateurs d'irrégularités soient protégés contre les représailles et que les auteurs de faute soient tenus de rendre des comptes. L'augmentation du nombre de membres de personnel sollicitant des conseils au sujet de préoccupations liées à l'emploi témoignait de la confiance vouée au Bureau de la déontologie, grâce essentiellement à la campagne de l'UNOPS en faveur du parler franc.

103. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a appelé l'attention sur le rôle essentiel du Bureau de la déontologie dans l'établissement de liens entre éthique et responsabilité. Il a indiqué que des mesures disciplinaires avaient été prises en ce qui concerne le cas mentionné.

104. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, abordant la question sur la politique et l'action protectrice en matière de représailles dans le cas mentionné, a souligné que le Bureau avait élargi sa politique relative aux représailles afin de tenir compte des titulaires de contrat de louage de services. Le cas mentionné concernait un fournisseur de services qui, au moment de quitter le PNUD, avait reçu de mauvaises références professionnelles qui ne correspondaient pas à la réalité, ainsi que des commentaires diffamatoires de la part de l'administrateur. L'administrateur concerné a perdu son droit de fournir des références à l'avenir et un nouveau dispositif a été mis en place afin que le titulaire de contrat ne soit pas empêché d'accéder à un emploi dans un autre organisme des Nations Unies.

105. La Conseillère en déontologie du FNUAP a signalé que la demande d'améliorer le dispositif de transparence financière afin de l'adapter à son objectif ne limitait pas le nombre des employés inclus. Il s'agissait de faire en sorte que le dispositif puisse répondre aux besoins du FNUAP en particulier et à ceux du système des Nations Unies en général. Elle attendait avec intérêt de présenter des informations actualisées sur le programme de déontologie en 2017.

106. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a constaté que l'accroissement de la demande de conseils était considéré par beaucoup comme une conséquence du succès du programme de promotion du parler franc et de la confiance accrue dans le Bureau de la déontologie. Il a remercié le Conseil pour sa contribution à la stimulation de l'esprit d'éthique en mettant en évidence l'action constructive menée conjointement par les bureaux de la déontologie des organismes.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/14 : Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD du FNUAP et de l'UNOPS.
